

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mercredi 22 juin 2022.

Objet : Changement de dénomination d'une portion de voirie dans la zone d'activité des portes de Chambord

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, M. Pascal LEREDE, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, M. Olivier BESNARD, conseillers municipaux.

Nos réfs. :
URB_DEL_2022_68

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Yvonnick BEAUJOUAN, procuration donnée à Mme Martine NODOT
Mme Annie BERTHEAU, procuration donnée à M. Pascal MEZILLE
Mme Christine HUET, procuration donnée à Mme Sandrine BEULAY
Mme Solange LADIESSE, procuration donnée à M. Laurent BOISGARD
M. Gilbert FLURY, procuration donnée à M. Christophe ELIE
Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, procuration donnée à M. Dominique HUBERT
M. Boris MARC, procuration donnée à M. Grégory MILLET

Absent excusé :

M. Luc FRIESSE

Nombre de conseillers en exercice :

29 titulaires

Titulaires présents : 21

Pouvoirs : 7

Total votants : 28

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal nomme Mme Marie DUBREUIL, secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 disposant que « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu le plan annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il est nécessaire de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques ;

Considérant que la dénomination des voies communales et des places publiques, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant qu'il convient de nommer la voie, perpendiculaire à la rue de Buray, descendant vers la voie ferrée Paris-Tours et desservant le futur dépôt logistique ALSEI/ Stockespace Mer ;

Considérant que cette voie donne accès à la rue Maryse BASTIE qui lui est perpendiculaire ;

Considérant que l'attribution d'un nom à cette voie servira à :

- faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes);
- faciliter le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux ;
- faciliter la localisation de cette voie sur les GPS ;
- faciliter l'identification des adresses des immeubles situés le long de ce chemin et procéder à leur numérotation ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE NOMMER** la voie marquée en jaune sur le plan joint à la présente délibération : « rue Andrée DUPEYRON » en précisant la mention « aviatrice française, 1902-1988 »
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 7 juillet 2022.

Le maire



A blue circular official stamp of the commune of St-Cyrot is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'LE MAIRE' at the top and 'ST-CYROT' at the bottom, with a star in the center.

Vincent ROBIN